Memo Bank

Redéfinir le standard de la banque pour entreprises

RAPPORT ANNUEL 2023

01 Rapport d'activité

Aperçu de 2023 4
Message de Jean-Daniel Guyot 5
Présentation de Memo Bank 7
Historique de Memo Bank 9
Chiffres clés 10
Activités et résultats de Memo Bank en 2023 11
Analyse du bilan 14
Politique environnementale 18

02 Gouvernance d'entreprise

Une activité étroitement supervisée 20
Le Conseil de surveillance de Memo Bank 21
L'équipe de direction de Memo Bank 23

03 Comptes annuels 2023

Préambule 26
Présentation des comptes annuels 27
Bilan Actif 28
Bilan Passif 29
Compte de résultat 30
Hors bilan 31
Annexe 1 : Règles et méthodes comptables 32
Annexe 2 : Notes sur l'Actif 37
Annexe 3 : Notes sur le Passif 44
Annexe 4 : Notes sur le compte de résultat 47
Annexe 5 : Autres informations 49
Annexe 6 : Rapport du commissaire aux comptes 50

04 Gestion des risques Pilier III

L'organisation de la gestion des risques et sa gouvernance 56
Le profil de risque 57
L'appétence au risque 58
L'adéquation du capital 58
Le dispositif de gestion du risque de crédit 58
Le risque opérationnel et de non conformité 59
Les risques financiers 60
La politique et les pratiques de rémunération 60
Les principaux ratios au 31 décembre 2023 61

01

Rapport d'activité

Aperçu de 2023

Produit net bancaire (PNB) × 7,4

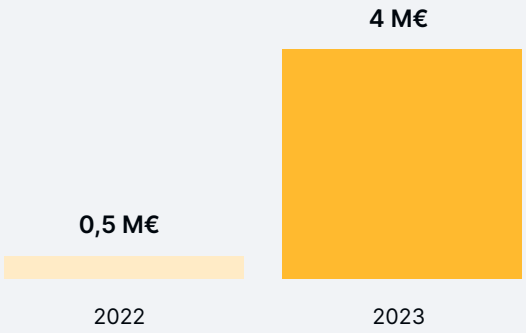

PNB moyen par client × 6

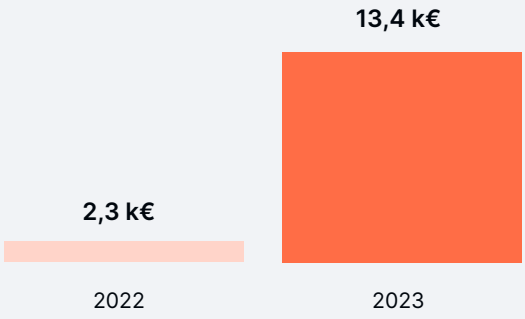

Ratios Bâle III

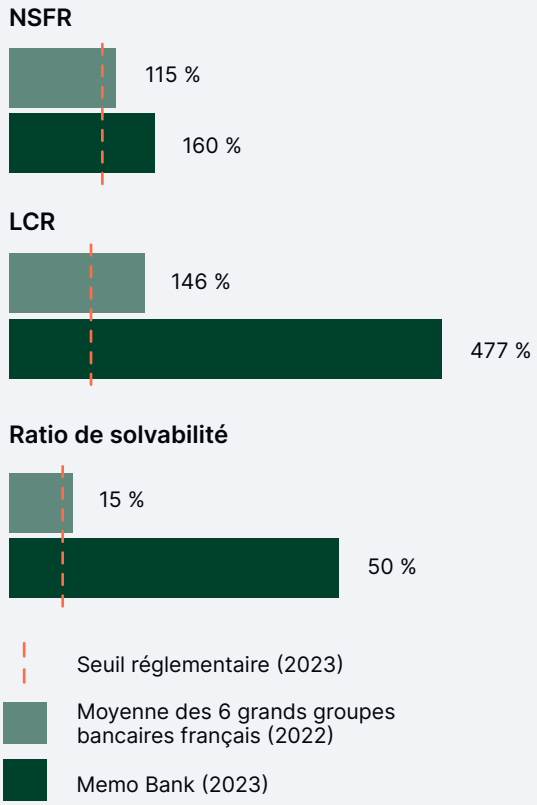

Taille du bilan + 42 %

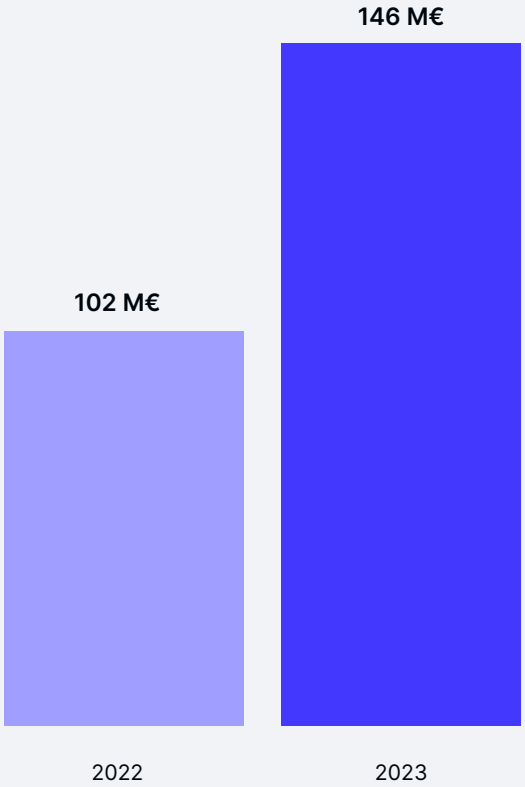

Message de Jean-Daniel Guyot

COFONDATEUR ET PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE MEMO BANK

Memo Bank a fortement accéléré son développement en 2023. Nous avons multiplié notre produit net bancaire par sept, et continué à accroître notre base de clients. Dans le même temps, en ligne avec notre stratégie, nous avons maîtrisé l'augmentation de nos coûts, d'où une nette amélioration de notre résultat.

Nous sommes d'autant plus fiers de cette performance qu'elle s'inscrit dans un contexte économique tendu. En 2023, l'économie européenne a continué à souffrir des répercussions des événements de l'année précédente : guerre en Ukraine et crise énergétique. L'activité des entreprises a stagné et l'inflation s'est maintenue à un haut niveau, rognant sur les marges des entreprises et affaiblissant la consommation des ménages. Dans le même temps, le secteur bancaire a été mis à l'épreuve : cession de HSBC France, troubles sur les banques en ligne françaises avec la fermeture d'Orange Bank et de Ma French Bank, crise bancaire américaine.

Transformer la façon dont les directions financières gèrent leurs flux et leurs liquidités

Notre dynamique commerciale en 2023 est d'abord le fruit du talent et du travail de nos équipes, que je tiens à remercier. Elle démontre ensuite la pertinence de notre modèle : fournir aux entreprises les meilleurs services bancaires et financiers du marché, au sein d'une même offre, intégrée à leur compte bancaire. Nous voulons propulser les directions financières, qui ont souvent été délaissées en matière d'innovation, dans le monde du temps réel, de l'automatisation, et de la simplicité.

L'un des axes majeurs de notre stratégie de développement de 2023 a répondu à ce qui est devenu la première préoccupation des directeurs financiers : la gestion de la liquidité. Dans un monde incertain, de plus en plus volatil et concurrentiel, fort d'un nouveau paradigme haussier, les entreprises ont besoin de fiabiliser leurs prévisions de trésorerie, d'accélérer leurs paiements et leurs encaissements, d'optimiser leurs excédents, de maîtriser leur BFR, de diversifier leurs sources de financement.

Nos clients peuvent profiter d'un système informatique à l'état de l'art. Nos outils répondent aux problématiques de cash management comme aucun autre acteur du marché : visibilité en temps réel et exhaustive des flux, suivi simple des paiements des créances clients, pilotage automatique des soldes des comptes, comptes à terme flexibles, lutte contre la fraude, automatisation des flux, offre plurielle de financements permise par notre agrément d'établissement de crédit, entre autres. Notre API (interface de programmation) permet enfin à toutes les entreprises de réaliser des développements sur mesure, et d'adapter ainsi la banque à leurs besoins.

Continuer à gérer le bilan de manière prudente

L'actualité de 2023 a bien sûr aussi été marquée par la crise bancaire américaine, qui a emporté deux banques emblématiques : Silicon Valley Bank (SVB) et Crédit Suisse. Aux origines de cette crise, la faillite de SVB, due à une mauvaise gestion du risque de liquidité. Rappelons que la banque n'était pas soumise aux règles prudentielles auxquelles sont soumises toutes les banques européennes.

Memo Bank n'a pas attendu la crise bancaire de 2023 pour gérer son bilan de manière prudente et conservatrice. Memo Bank place 73 % des dépôts de ses clients en banque centrale : ils sont donc garantis et disponibles à tout moment. Les 27 % restants sont placés dans des grands établissements bancaires français, à 92 % dans des comptes à terme : ce sont des investissements non risqués, avec une disponibilité maximale d'un mois. Cette politique financière explique que nos ratios Bâle III sont parmi les plus élevés du marché, et bien supérieurs aux minimums réglementaires, comme nous l'illustrons dans ce rapport.

La transition bas carbone au cœur de notre modèle

Nous gérons notre bilan de manière prudente, et nous le gérons aussi de manière responsable. Nous ne finançons aucun nouveau projet de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles.

Nous avons poursuivi en 2023 notre engagement pour faire de la banque un moteur et un modèle de la transition vers une économie bas carbone. Nous avons développé cette année un calculateur qui montre à nos clients les émissions de carbone générées par chaque dépense effectuée avec une carte bancaire Memo Bank. Nous sommes la première et la seule banque pour entreprises à avoir développé un tel outil. Pour ne pas le rester, nous avons publié en ligne le modèle de calcul que nous utilisons, pour que d'autres institutions financières puissent fournir un outil similaire à leurs propres clients.

Nous avons également rejoint cette année le Partnership for Carbon Accounting Financials, une initiative internationale qui vise à harmoniser la façon dont les institutions financières comptabilisent les émissions liées à leurs financements et investissements.

Un œil sur 2024

Nous poursuivons depuis le début de l'année 2024 la stratégie de croissance qui a fait notre succès en 2023. Les premiers résultats commerciaux que nous avons enregistrés au premier trimestre sont très encourageants : déjà 52 nouvelles entreprises nous ont rejoints. Elles étaient 110 sur toute l'année 2023.

Tout au long de l'année, nous allons continuer à travailler d'arrache-pied pour transformer la vie des directions financières. Notre feuille de route inclut le lancement de nouveaux produits qui continueront à surprendre le marché, comme le compte Booster l'a fait en mars 2024 : un compte d'épargne 100 % liquide et bénéficiant d'une rémunération attractive et transparente.

Nous sommes ravis que nos produits aident nos clients, et soient de plus en plus reconnus par le marché. En ce début d'année 2024, nous avons ainsi reçu deux nouveaux prix. Le magazine anglophone The Digital Banker a récompensé notre API premium du prix « Best API Initiative », aux côtés d'autres lauréats comme HSBC, Santander et American Express. Et l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) nous a décerné son prix « coup de coeur » lors de son événement annuel Treasury Innovation Day.

Best API initiative 2024

Coup de cœur 2024

Meilleure initiative « Innovation et Transformation» 2023

Je suis extrêmement fier du chemin que nous avons parcouru depuis 2017. Nos revenus sont en forte croissance, nos produits bousculent le marché et apportent une vraie valeur à nos clients, et notre structure de coût est stable relativement à l'augmentation de notre PNB. Nos équipes commerciales et opérationnelles sont pleinement mobilisées pour confirmer et amplifier en 2024 les résultats de 2023, et conquérir de nouvelles parts de marché. Nos bases sont solides, et nous abordons l'avenir avec confiance.

Cofondateur et président du Directoire de Memo Bank

Jean-Daniel Guyot

Présentation de Memo Bank

Memo Bank est une banque indépendante française dont l'activité est centrée sur le marché des entreprises. Fondée en 2017, Memo Bank est la première banque indépendante créée en France depuis 50 ans. À ce titre, Memo Bank est agréée par la Banque centrale européenne, et contrôlée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Memo Bank s'est donnée pour mission de simplifier la vie des directions financières en leur permettant de gérer leurs opérations bancaires avec plus de rapidité, de contrôle et de sécurité. Les services bancaires traditionnels souffrent encore d'un retard d'innovation qui ralentit les entreprises, et ne leur permet pas de répondre à leurs enjeux de manière satisfaisante. Ce retard n'est que partiellement comblé par les *fintechs*, qui font peser d'autres contraintes : complexification de la gestion opérationnelle, augmentation des coûts.

Pour libérer les entreprises des contraintes des banques traditionnelles et des *fintechs*, Memo Bank a développé un système informatique bancaire neuf, sans héritage. Combinée à l'expertise bancaire de ses chargés d'affaires attitrés, cette technologie a permis à la banque de développer une offre unique, qui intègre les meilleurs services financiers du marché directement dans le compte bancaire. Cette offre se répartit sur 4 lignes de produits :

- **Protection et valorisation des liquidités** : Memo Bank rémunère l'ensemble de ses comptes, et propose à ses clients des outils pour maîtriser leur BFR, comme les cartes à débit différé.
- **Gestion et automatisation des paiements et des encaissements** : Memo Bank donne aux directions financières des outils performants et innovants pour piloter leurs flux et gérer leurs encaissements, sur une plateforme ou de manière entièrement automatisée grâce à une API premium.
- **Gestion des dépenses et simplification de la comptabilité** : Memo Bank facilite et automatise le travail des directions comptables.
- **Financement du développement** : Memo Bank propose des crédits de trésorerie, ainsi que des crédits à moyen et long terme.

L'offre de Memo Bank s'articule autour de 4 lignes de produits :

- **Protection et valorisation des liquidités**
- **Gestion et automatisation des paiements et des encaissements**
- **Gestion des dépenses et simplification de la comptabilité**
- **Financement du développement**

L'organisation de Memo Bank s'appuie sur six pôles :

Expérience clients

33 % DES EFFECTIFS

Il regroupe les activités commerciales, de relation clientèle et de marketing.

Finance

8 % DES EFFECTIFS

Il regroupe les activités de comptabilité, de contrôle de gestion, de trésorerie, de gestion actif-passif.

Ingénierie produit

42 % DES EFFECTIFS

Il regroupe les activités d'ingénierie et de développement produit.

Risque et conformité

7 % DES EFFECTIFS

Il regroupe les activités de conformité et de gestion des risques.

Ressources humaines

6 % DES EFFECTIFS

Il gère le recrutement, l'organisation des événements d'entreprise, le développement des compétences et la gestion administrative du personnel.

Juridique

3 % DES EFFECTIFS

Il assure le secrétariat des organes de gouvernance, traite les questions juridiques, gère les contrats et participe à la veille réglementaire.

Historique de Memo Bank

2017

Création de TrustBK, l'ancêtre de Memo Bank

2018

Levée de fonds de 7 millions d'euros

Entrée au capital de Daphni

2019

Entrée au capital de Bpifrance

2020

Levée de fonds de 20 millions d'euros

Entrée au capital de Blackfin Capital Partners

Feu vert de l'ACPR et de la BCE

Mise en production de l'architecture bancaire

Lancement des opérations en France

2021

Levée de fonds de 13 millions d'euros

Entrée au capital de Serena Capital

2022

Élargissement de l'offre bancaire : API premium, encaissements SEPA, module de gestion des dépenses professionnelles, virements internationaux SWIFT

2023

Trophée Daf-Mag du meilleur projet administratif et financier dans la catégorie « Innovation & Transformation »

Lancement du premier calculateur d'émissions carbone pour entreprises

Organisation du premier user club de Memo Bank, le « DAF Club »

Élargissement de l'offre bancaire : comptes à terme, comptes spéciaux (compte d'affectation spéciale, compte de cantonnement, compte de règlement)

Produit net bancaire

× 7

Chiffres clés

Résultats	2023	2022	2021
Produit net bancaire	**4,033 k€**	544 k€	- 17 k€
Résultat net	**- 6,527 k€**	- 8,097 k€	- 6,043 k€

Produit net bancaire	2023	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	**3,984 k€**	333 k€	63 k€
Intérêts et charges assimilées	**- 1,155 k€**	- 157 k€	- 196 k€
Commissions	**1,095 k€**	384 k€	113 k€
Autres	**109 k€**	- 16 k€	2,7 k€
Produit net bancaire	**4,033 k€**	544 k€	- 17 k€

Bilan	2023	2022	2021
Dépôts de la clientèle	**118,038 k€**	85,003 k€	26,597 k€
Capitaux propres	**25,750 k€**	15,938 k€	24,035 k€
Crédits à la clientèle	**11,452 k€**	12,788 k€	5,048 k€
Total du bilan	**146,240 k€**	102,742 k€	52,059 k€

Activité et résultats de Memo Bank en 2023

Memo Bank a réalisé en 2023 une excellente performance commerciale, qui démontre la pertinence de sa stratégie de croissance. Sur un marché des entreprises extrêmement concurrentiel, dominé par des institutions centenaires, Memo Bank convainc un nombre croissant de directions financières.

Produit net bancaire (PNB), PNB moyen par client, nombre de clients, nombre d'utilisateurs actifs, résultat net : tous les indicateurs de performance sont en hausse, ou en très forte hausse, alors que la structure de coûts est restée stable.

Ainsi, en 2023, la croissance des revenus a été bien plus importante que la croissance des coûts : le PNB a été multiplié par 7, alors que les charges générales d'exploitation ont augmenté de 12 %.

Memo Bank a donc prouvé en 2023 que son modèle est solide, et qu'elle a établi les fondations pour atteindre prochainement la rentabilité.

Memo Bank a prouvé en 2023 la solidité de son modèle :

3 sources de revenus

- Intérêts
- Abonnements
- Commissions

Produit Net Bancaire

- 4,033 M€

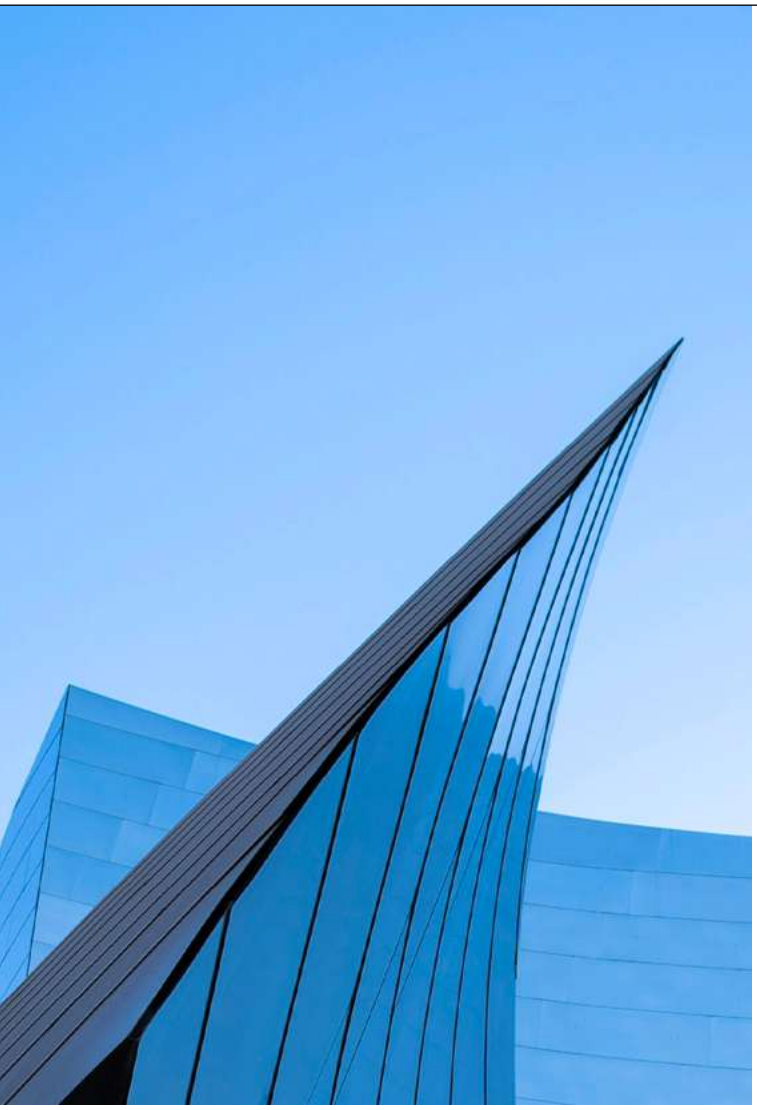

Produit net bancaire

En 2023, le produit net bancaire est en forte croissance par rapport à 2022 : il a été multiplié par 7,4. Il s'élève à 4,03 millions d'euros (544 000 euros en 2022).

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont issus des crédits octroyés aux clients (prêts, découverts), et du placement en banque centrale et auprès de banques françaises des dépôts de la clientèle et des capitaux propres. À ces revenus sont soustraits les rémunérations versées sur les dépôts des clients (comptes à vue et comptes à terme), le résultat formant la marge nette d'intérêt.

Abonnements

Tous les clients de Memo Bank paient un abonnement fixe mensuel. Différentes formules d'abonnement existent en fonction de l'utilisation par le client des services de Memo Bank.

Commissions sur les transactions financières

Memo Bank perçoit diverses formes de commissions lorsque ses clients effectuent certaines transactions domestiques et internationales. Toutes les formes de commissions perçues par Memo Bank ont fortement augmenté en 2023.

Résultat

En 2023, le résultat net s'est établi à -6,527 millions d'euros, contre -8,097 millions d'euros en 2022. Le résultat net s'est donc amélioré de 19 %.
Cette amélioration s'explique par une croissance modérée des coûts relativement à la forte augmentation du produit net bancaire, qui a été multiplié par 7. Les charges générales d'exploitation se sont établies à 9,136 millions d'euros en 2023, en progression de 12 % par rapport à 2022 (8,146 millions d'euros). Memo Bank démontre par là sa volonté et sa capacité à croître sans augmenter de façon significative ses coûts, et à atteindre rapidement la rentabilité.

Empreinte carbone

Memo Bank a diminué son empreinte carbone en 2023.

Empreinte carbone hors financement (scopes 1, 2, 3)

Memo Bank s'efforce d'avoir un développement responsable pour minimiser ses émissions directes et indirectes. Tous les déplacements des employés de Memo Bank effectués dans le cadre de leur activité professionnelle sont réalisés en train ou en transports en commun. Le télétravail est par ailleurs généralisé, et Memo Bank équipe ses employés en matériel reconditionné.

Hors financement, l'empreinte carbone de Memo Bank s'élevait au 31 décembre 2023 à 313 tonnes équivalent CO2 (tCO2e), en diminution de 14 % par rapport à 2022. L'intensité carbone de Memo Bank, soit le rapport entre cette empreinte carbone et le produit net bancaire, s'élevait quant à elle à 78 tCO2e par million d'euros (tCO2e/M€), en diminution de 86 % par rapport à 2022.

Empreinte carbone induite par le portefeuille de financement

Par ses crédits, Memo Bank cherche aussi à minimiser son empreinte carbone et à participer à la transition vers une économie bas carbone. Ainsi, depuis sa création, Memo Bank ne finance pas les projets de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles.

En 2023, l'intensité carbone de Memo Bank induite par son portefeuille de financement était de 117 tCO2e/M€, en diminution de 5 % par rapport à 2022 (123 tCO2e/M€). Cette intensité carbone est quatre fois inférieure à l'intensité carbone moyenne des grandes banques françaises*.

** Source : Carbon4 Finance*

Analyse du bilan

Actif

Ref Notes		2023	2022
1.1	Caisse, banques centrales, comptes courants postaux Effets publics et valeurs assimilées	62,708 k€	51,079 k€
	CRÉDIT SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET À LA CLIENTÈLE		
1.2	Prêts et créances sur les établissements de crédit	46,996 k€	32,069 k€
1.3	Opérations avec la clientèle	11,452 k€	12,788 k€
	PORTEFEUILLE DES TITRES		
1.4	Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable	4,096 k€	
	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	28 k€	34 k€
	IMMOBILISATIONS		
1.5 & 1.6	Immobilisations incorporelles	5,382 k€	4,617 k€
	Immobilisations corporelles	3 k€	2 k€
1.7	Autres actifs	14,750 k€	1,232 k€
1.8	Comptes de régularisation	825 k€	921 k€
	TOTAL DE L'ACTIF	**146,240 k€**	**102,742 k€**

Passif

Ref Notes		2023	2022
	Banques Centrales, Ccp		
	Dettes envers les établissements de crédit		
	DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE		
2.1	Opérations avec la clientèle	118,038 k€	85,003 k€
	Dettes représentées par un titre		
2.2	Autres passifs	1,713 k€	1,458 k€
2.3	Comptes de régularisation	353 k€	42 k€
2.4	Provisions	387 k€	300 k€
	Dettes subordonnées		
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital souscrit	13,076 k€	11,640 k€
	Primes d'émission	36,963 k€	22,061 k€
	Subventions d'investissement	288 k€	288 k€
	Report à nouveau	- 18,051 k€	- 9,953 k€
	Résultat de l'exercice	- 6,527 k€	- 8,097 k€
2.5	**Total capitaux propres**	**25,750 k€**	**15,938 k€**
	TOTAL DU PASSIF	**146,240 k€**	**102,742 k€**

Variation du bilan

La taille du bilan de Memo Bank s'élevait au 31 décembre 2023 à 146,240 millions d'euros, en hausse de 42 % par rapport au 31 décembre 2022 (102,742 millions d'euros). La hausse du bilan provient principalement :

- de la **croissance des dépôts de la clientèle**, qui augmentent de 39 % (de 85,003 millions d'euros à 118,034 millions d'euros) ;
- de l'**augmentation des fonds propres**.

Politique financière

Une politique hautement conservatrice garante de la sécurité des dépôts des clients.

Depuis son lancement, Memo Bank gère son bilan de manière hautement conservatrice. L'objectif de la politique financière de la banque est de garantir un haut niveau de liquidité du bilan et de neutraliser les dépendances externes dans la gestion de sa liquidité.

Ainsi, les dépôts des clients sont placés de manière à garantir une liquidité immédiate ou de court terme :

- 73 % des dépôts sont placés en banque centrale. Ces dépôts sont garantis et disponibles à tout moment.
- 27 % des dépôts sont placés dans des grands établissements bancaires français, à 92 % dans des comptes à terme. Les comptes à terme sont considérés comme des investissements sans risque, avec une disponibilité maximale de 32 jours.

Aucun dépôt des clients de Memo Bank n'est investi dans des instruments financiers à risque.

De manière plus globale, la décomposition du bilan de Memo Bank, représentée dans le bilan schématique ci-dessous, illustre le caractère conservateur de la politique financière de Memo Bank :

- 53 % des fonds de Memo Bank sont placés en banque centrale ;
- 34 % sont placés dans des établissements bancaires français ;
- 8 % financent des PME françaises ;
- 4 % constituent des immobilisations ;
- 1 % constituent des investissements divers.

Des ratios de liquidité et de solvabilité largement supérieurs aux minimums réglementaires et à la moyenne du marché

Le caractère conservateur de la politique financière de Memo Bank se traduit dans des ratios réglementaires élevés par rapport aux exigences minimales des régulateurs, et à la moyenne des banques françaises.

Ratios de liquidité :

Liquidity Coverage Ratio (LCR) : il évalue la capacité d'une banque à résister à une crise de liquidité aiguë, à la fois systémique et spécifique à l'établissement sur une durée d'un mois.

→ Le LCR de Memo Bank est de 476,97 %.

Net Stable Funding Ratio (NSFR) : il évalue la capacité d'une banque à résister à une crise de liquidité aiguë, spécifique à l'établissement, sur une durée d'un an.

→ Le NSFR de Memo Bank est de 160,32 %.

Ratio de solvabilité :

Le ratio de capital Common Equity Tier 1 (CET1) évalue la capacité d'une banque à absorber des pertes tout en continuant à fonctionner sans faire défaut. Ce ratio mesure la proportion des capitaux propres durs, définis comme de haute qualité d'une banque par rapport à ses actifs pondérés par les risques, autrement dit la traduction chiffrée des risques potentiels qu'elle détient à son actif. Les régulateurs utilisent ce ratio pour s'assurer que les banques disposent d'un coussin de capital adéquat pour couvrir les risques auxquels elles sont exposées.

→ Le ratio de capital CET1 de Memo Bank est de 50,22 %.

Ratios Bâle III

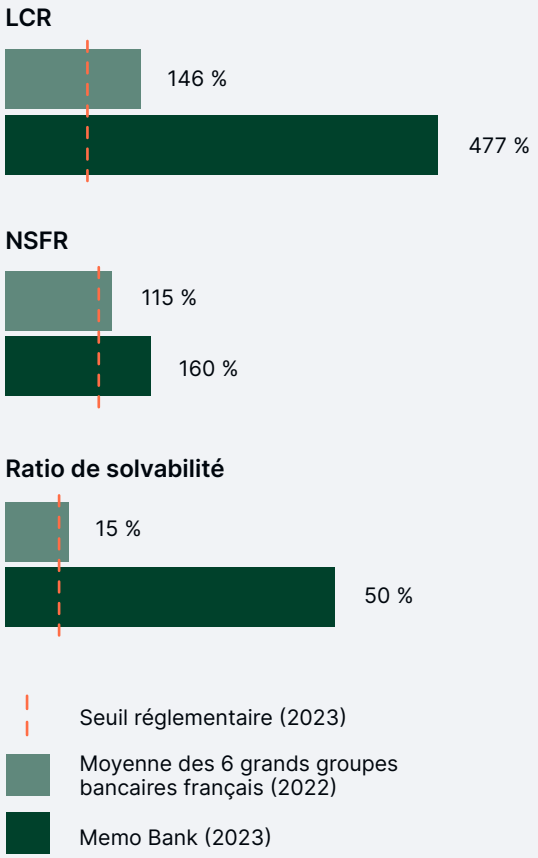

Politique environnementale

Depuis 2020, Memo Bank cherche à développer un modèle de banque bas carbone, mesuré depuis 2021 par un bilan carbone annuel. L'organisation se mobilise tout au long de l'année pour réaliser son objectif de développement vertueux, à travers les actions principales suivantes.

Refus de financer les énergies fossiles

Memo Bank ne finance pas les projets de développement ou d'exploitation d'infrastructures liées aux énergies fossiles, comme le charbon, le gaz, ou le pétrole.

Le développement d'outils pour sensibiliser les clients et les aider à mesurer leur empreinte carbone

Memo Bank a lancé en 2023 un calculateur d'émissions carbone, qui permet à ses clients de voir les émissions correspondantes à chaque dépense réalisée avec une carte Memo Bank. Memo Bank affiche aussi l'intensité carbone liée à l'utilisation de ses services sur toutes ses factures.

Implication dans l'écosystème financier

Memo Bank a rejoint en 2023 le Partnership for Carbon Accounting Financials, une initiative internationale qui cherche à harmoniser la façon dont les institutions financières mesurent leurs émissions carbone. Par ailleurs, pour encourager d'autres institutions financières à développer des outils pour sensibiliser leurs clients, Memo Bank a rendu public les retraitements de données produits pour développer ses outils.

La mesure de l'empreinte carbone

Chaque année, la direction financière de Memo Bank calcule l'empreinte carbone de la banque : à la fois ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2, 3), comme toute entreprise, et aussi ses émissions induites par son portefeuille de financement. En 2023, l'intensité carbone de Memo Bank s'élevait à 78 tonnes équivalent CO2 par million d'euros (tCOEe/M€, et l'intensité carbone induite par son portefeuille de financement s'élevait à 117 tCO2e/M€.

Formation des employés de Memo Bank

Chaque année, les employés de Memo Bank sont formés aux conséquences du changement climatique (La Fresque du Climat en 2022, Le Puzzle Climat en 2023). L'objectif est que tous les employés de Memo Bank intègrent le paradigme de la transition bas carbone dans leur travail quotidien.

02

Gouvernance d'entreprise

Une activité étroitement supervisée

Au 31 décembre 2023, trois organes gouvernent et contrôlent l'activité de Memo Bank :

- **Le Directoire** (composé des dirigeants effectifs et autres dirigeants) est chargé de la gestion quotidienne de la banque, de la définition de sa stratégie, de la supervision de sa performance, et de l'assurance de la conformité de l'activité avec les réglementations prudentielles.
- **Le Conseil de surveillance** a pour mission d'assurer le contrôle permanent de la façon dont l'équipe de direction gère Memo Bank. Il est composé de banquiers expérimentés qui ont dirigé les plus grandes banques françaises et internationales, et d'associés de sociétés d'investissement de premier plan.
- **Le Comité d'Audit et des Risques** a pour mission de préparer les décisions du Conseil de Surveillance. Il l'assiste dans sa responsabilité, dans la maîtrise des risques des activités, en formulant des avis issus des travaux qu'il mène en relation avec les équipes opérationnelles, notamment l'équipe de direction.

Memo Bank possède également quatre comités se réunissant régulièrement pour organiser et contrôler l'activité de la banque sur différents sujets :

- **Le Comité des risques et du contrôle interne** s'assure que l'activité de Memo Bank, son organisation et ses procédures sont conformes à la réglementation, aux règles déontologiques, aux usages et aux orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise.
- **Le Comité de crédit** contrôle la notation des clients et décide de l'octroi de financements.
- **Le Comité Nouveaux Produits** encadre les risques inhérents à la mise en place d'un nouveau produit.
- **Le Comité ALM** (Asset-Liability Management) a pour responsabilité la gestion courante du bilan dans le cadre des orientations définies par le Conseil de surveillance et par la fonction de gestion des risques.

Trois organes gouvernent et contrôlent l'activité de Memo Bank :

- **Directoire**
- **Conseil de surveillance**
- **Comité d'Audit et des Risques**

Le Conseil de surveillance de Memo Bank

Le Conseil de surveillance veille au bon fonctionnement de la banque, s'assure de la qualité des décisions prises par le Directoire, et de leur conformité. Il se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les rapports trimestriels produits par le Directoire de Memo Bank.

Composition du Conseil de surveillance au 31 décembre 2023

Ronan Le Moal
Ancien directeur général d'Arkéa

Ronan Le Moal a dirigé pendant 13 ans le groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui comprend notamment Suravenir et Fortuneo. Il est aujourd'hui le fondateur et directeur général du fonds d'investissement Épopée Gestion. Diplômé d'HEC, il préside le conseil de surveillance de Memo Bank.

Valentine Baudouin Barbelivien
Associée chez Fost Capital et Regvantage

Avocate passée par le cabinet Kramer Levin, Valentine Baudouin Barbelivien est aujourd'hui associée du fonds d'investissement Fost Capital et de la société Regvantage. Diplômée des universités Panthéon Assas (Paris II) et Paris Dauphine, elle est vice-présidente du conseil de surveillance de Memo Bank.

Gilles Denoyel
Président du conseil d'administration de Dexia

Avant de prendre la présidence du conseil d'administration de Dexia, Gilles Denoyel a occupé les postes de directeur général délégué de HSBC France, et de président International Institutional Relations pour l'Europe du Groupe HSBC. Membre du conseil de surveillance de Memo Bank, ancien élève de l'ENA, il est diplômé de l'École des mines de Paris et de Science Po.

Jacques Veyrat
Président d'Impala

Jacques Veyrat est à la tête d'Impala, une société d'investissement qu'il a fondée en 2011. Il est aussi président du conseil d'administration du groupe Fnac Darty. Diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées et de l'École polytechnique, il est membre du conseil de surveillance de Memo Bank.

Paul Mizrahi
Cofondateur de Blackfin Capital Partners

Avant de cofonder Blackfin Capital Partners, un fonds d'investissement spécialisé dans les services financiers, Paul Mizrahi a créé la banque en ligne Fortuneo, rachetée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa en 2006. Il est diplômé d'HEC Paris et représente Blackfin au conseil de surveillance de Memo Bank.

Clarisse Blandin
Chargé d'investissement chez Bpifrance

Clarisse Blandin est chargée d'investissement chez Bpifrance, la banque publique d'investissement française. Diplômée de l'ESCP Europe, elle représente Bpifrance au conseil de surveillance de Memo Bank.

Pierre-Éric Leibovici
Cofondateur de Daphni

Pierre-Éric Leibovici a cofondé Daphni, un fonds d'investissement spécialisé dans les entreprises technologiques européennes. Il est diplômé de l'ESCP Europe. Il représente Daphni au conseil de surveillance de Memo Bank.

L'équipe de direction de Memo Bank

Composition de l'équipe de direction au 31 décembre 2023

Jean-Daniel Guyot
Cofondateur et président du Directoire

Avant de cofonder Memo Bank en 2017, Jean-Daniel Guyot a cofondé Capitaine Train, un site de réservation de billets de train dont il était le président et qu'il a revendu à Trainline en 2016. Il est diplômé de l'INSA de Rouen.

Michel Galibert
Cofondateur et directeur des opérations

Michel Galibert a cofondé Memo Bank en 2017. Avant cela, il a travaillé chez Google et Capitaine Train, où il a été chargé du marketing puis du produit, aux côtés de Jean-Daniel Guyot. Il est diplômé d'HEC Paris.

Ferdinand Brunet
Directeur financier et membre du Directoire

Ferdinand Brunet a débuté sa carrière au sein de KPMG auprès des principales banques de la place française. Il a ensuite rejoint la banque ING où il a occupé pendant près de dix ans des fonctions de responsable et contrôleur financier. Il a aussi travaillé pour Ditto Bank.

Pierre Darbre
Directeur des risques, du contrôle et de la conformité

Pierre Darbre a passé 14 années dans les administrations française et européenne, à la Commission européenne et à la Direction générale du trésor notamment, où il a été chef de bureau des affaires bancaires. Il est diplômé de Polytechnique et de l'ENSAE Paris.

Christophe Juniet
Directeur technique

Christophe Juniet a passé 5 ans au sein de l'ingénierie des marchés financiers du groupe Crédit Agricole Cheuvreux, avant de rejoindre Criteo en 2011, où il encadrait un département composé d'une centaine d'ingénieurs.

Karim Makram-Ebeid
Secrétaire général

Karim Makram-Ebeid a exercé pendant dix ans la profession d'avocat, tout d'abord au sein de cabinets d'avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État, puis chez Gide, Loyrette Nouel, avant de cofonder le cabinet Bochamp. Il a ensuite exercé en qualité de juriste d'entreprise pendant plus de 10 ans, notamment au sein de SFIL où il était responsable juridique en charge du contentieux, du financement du secteur public et du crédit export. Il est ancien Secrétaire de la Conférence des Avocats du Barreau de Paris, diplômé de Paris X et de HEC Paris.

03

Comptes annuels 2023

Préambule

Madame, Monsieur,

Les comptes annuels 2023 de Memo Bank sont établis et présentés dans le respect du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Memo Bank S.A. applique également le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, qui modifie la présentation des emprunts de titres et de l'épargne réglementée.

Vous trouverez en Annexe de ce document les éléments suivants :

- Nos Principes comptables et méthodes d'évaluation
- Nos Notes détaillées des principaux postes des états financiers

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

	2023	2022	Évolution %
Total bilan	146,240 k€	102,742 k€	42 %
Produit Net Bancaire	4,033 k€	544 k€	- 642 %
Résultat net comptable (perte)	- 6,527 k€	- 8,097 k€	- 19 %

Bilan Actif

Ref Notes		2023	2022
1.1	Caisse, banques centrales, comptes courants postaux Effets publics et valeurs assimilées	62,708 k€	51,079 k€
	CRÉDIT SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET À LA CLIENTÈLE		
1.2	Prêts et créances sur les établissements de crédit	46,996 k€	32,069 k€
1.3	Opérations avec la clientèle	11,452 k€	12,788 k€
	PORTEFEUILLE DES TITRES		
1.4	Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable	4,096 k€	
	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	28 k€	34 k€
	IMMOBILISATIONS		
1.5 & 1.6	Immobilisations incorporelles	5,382 k€	4,617 k€
	Immobilisations corporelles	3 k€	2 k€
1.7	Autres actifs	14,750 k€	1,232 k€
1.8	Comptes de régularisation	825 k€	921 k€
	TOTAL DE L'ACTIF	**146,240 k€**	**102,742 k€**

Bilan Passif

Ref Notes		2023	2022
	Banques Centrales, Ccp		
	Dettes envers les établissements de crédit		
	DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE		
2.1	Opérations avec la clientèle	118,038 k€	85,003 k€
	Dettes représentées par un titre		
2.2	Autres passifs	1,713 k€	1,458 k€
2.3	Comptes de régularisation	353 k€	42 k€
2.4	Provisions	387 k€	300 k€
	Dettes subordonnées		
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital souscrit	13,076 k€	11,640 k€
	Primes d'émission	36,963 k€	22,061 k€
	Subventions d'investissement	288 k€	288 k€
	Report à nouveau	- 18,051 k€	- 9,953 k€
	Résultat de l'exercice	- 6,527 k€	- 8,097 k€
2.5	**Total capitaux propres**	**25,750 k€**	**15,938 k€**
	TOTAL DU PASSIF	**146,240 k€**	**102,742 k€**

Compte de résultat

Ref Notes		2023	2022
3.1	Intérêts et produits assimilés	3,984 k€	333 k€
3.2	Intérêts et charges assimilées	- 1,155 k€	- 157 k€
	Revenus des titres à revenu variable		
3.3	Commissions (produits)	1,095 k€	384 k€
	Commissions (charges)		
	Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation		
3.4	Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	129 k€	
	Autres produits d'exploitation bancaire		
	Autres charges d'exploitation bancaire	- 20 k€	- 16 k€
	PRODUIT NET BANCAIRE	**4,033 k€**	**544 k€**
3.5	Charges générales d'exploitation	- 9,136 k€	- 8,146 k€
	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1,288 k€	- 897 k€
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**- 6,391 k€**	**- 8,499 k€**
3.6	Coût du risque	- 452 k€	- 316 k€
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 6,843 k€**	**- 8,815 k€**
	Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**- 6,843 k€**	**- 8,815 k€**
	Résultat exceptionnel	27 k€	125 k€
	Impôts sur les bénéfices	288 k€	592 k€
	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		
	RÉSULTAT NET	**- 6,527 k€**	**- 8,097 k€**

Hors bilan

	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNÉS	**1,035 k€**	**215 k€**
Engagement de financement	1,035 k€	215 k€
Engagement de garantie		
Engagement sur titres		
ENGAGEMENTS REÇUS	**5,029 k€**	**5,791 k€**
Engagement de financement		
Engagement de garantie	5,029 k€	5,791 k€
Engagement sur titres		

Annexe 1 : Règles et méthodes comptables

Cette partie du document présente les annexes aux comptes annuels de l'exercice 2023 détaillant la composition du bilan, dont le total est de 146,240 k euros, et du compte de résultat de l'exercice, dégageant une perte de 6,527 k euros.

L'exercice clos couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

La note et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire au 21 mars 2024.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-07 du 26 novembre 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en k euros.

Au cours de l'exercice, Memo Bank a réalisé un changement de présentation au bilan des comptes techniques CGS (pour le règlement des virements standards entrants et sortants) et RT1 (pour le règlement des virements entrants et sortants instantanés) détenus auprès de notre partenaire EBA Clearing. Ce changement a été opéré après avoir constaté que ces derniers avaient fait l'objet d'une erreur de classification en tant qu'opérations avec les établissements de crédit sur les exercices précédents. Les expositions de Memo Bank sur la contrepartie EBA Clearing doivent être considérées comme des expositions sur une Entreprise, et non sur un Établissement de Crédit, EBA Clearing étant un prestataire de service de paiement et non une chambre de compensation éligible au sens de la réglementation EMIR.

Ce changement n'a d'impact ni sur le résultat ni sur le total bilan et est appliqué de façon prospective dans les comptes 2023. Par conséquent, le bilan de l'exercice antérieur, présenté à des fins comparatives, demeure inchangé.

En application de l'article 833-2 du PCG, voici les postes du bilan de l'exercice 2022 corrigés de l'erreur :

	Après corrections 2022	Avant corrections 2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22,068 k€	32,069 k€
Autres actifs	11,233 k€	1,232 k€

Événements significatifs de l'exercice

Plusieurs événements majeurs ont marqué l'année 2023 :

- Au cours de l'année écoulée, une série d'événements géopolitiques majeurs ont émergé ou se sont poursuivis, tels que les tensions entre l'Ukraine et la Russie ainsi que les hostilités entre Israël et le Hamas. Néanmoins, en raison de la focalisation des activités économiques de Memo Bank exclusivement sur le territoire français, ces turbulences internationales n'ont pas exercé d'influence notable sur notre bilan financier.permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Au cours des dernières années, le secteur bancaire a dû naviguer dans un contexte économique complexe et incertain, marqué notamment par la prévalence de taux d'intérêt négatifs. L'année 2022 a marqué un tournant décisif, avec une augmentation des taux d'intérêt initiée fin juillet par la Banque Centrale Européenne, visant à modérer l'escalade inflationniste. Cette tendance ascendante des taux s'est maintenue tout au long de l'année 2023, culminant le 20 septembre à un niveau de 4 %. Cette évolution s'est révélée favorable à notre activité sur l'exercice 2023 en comparaison de 2022.
- Le 24 mai 2023, l'Assemblée générale extraordinaire de Memo Bank a donné délégation au Directoire afin de procéder à une augmentation de capital, en deux tranches distinctes, laquelle a été réalisée pour un montant nominal total de 1 433 518,35 €. Cette levée de fond, qui a été finalisée le 30 juin 2023 a, plus précisément, consisté en l'émission de 658 998 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'environ 2,1753 € par action et chacune assortie d'une prime d'émission d'environ 22,8247 € ; soit un prix unitaire de souscription de 25 € par action, représentant un montant total de souscription de 16 474 950 €. Le capital social de la Société est ainsi passé de 11 640 458,92 € à 13 073 977,27 €.
- Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023, les actionnaires donné délégation au Directoire afin de procéder à une augmentation de capital qui a été réalisée le 22 février 2024 pour un montant nominal de 5 220,72 €, par voie d'émission de 2.400 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'environ 2,1753 € par action et chacune assortie d'une prime d'émission d'environ 22,8247 €, soit un prix unitaire de souscription de 25 € par action, représentant un investissement total d'un montant de 60 000 €.

Événements postérieurs au 31 décembre 2023

Comme précédemment rappelé, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2023, les actionnaires donné délégation au Directoire afin de procéder à une augmentation de capital qui a été réalisée le 22 février 2024 pour un montant nominal de 5 220,72 €, par voie d'émission de 2.400 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'environ 2,1753 € par action et chacune assortie d'une prime d'émission d'environ 22,8247 €, soit un prix unitaire de souscription de 25 € par action, représentant un investissement total d'un montant de 60 000 €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 10 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans.
- Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont amortis sur 3 à 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation pour le matériel informatique sont calculés suivant le mode dégressif fiscal en fonction du taux d'amortissement et de la durée de vie prévue :

- Matériel informatique : 3 ans, taux 41,67 %.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, la non existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Dettes et Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles sont présentées au bilan selon la nature de l'instrument et de la contrepartie dans les rubriques Dettes envers les établissements de crédit et assimilés, Dettes envers la clientèle, Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Hormis les opérations avec la clientèle qui correspondent aux dépôts des clients, les autres dettes enregistrées par Memo Bank correspondent principalement aux dettes fournisseurs.

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentées des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, le cas échéant.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.
Les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Par ailleurs, ces actifs financiers étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les pertes de crédit sont comptabilisées en résultat dans la rubrique coût du risque en contrepartie d'une dépréciation du coût amorti à l'actif du bilan.

Memo Bank a 2 types de créances :

- Ses dépôts envers ses établissements de crédit ;
- les prêts à la clientèle.

Portefeuille de titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.
L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Créances douteuses et dépréciations

Nos créances sont considérées comme douteuses lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Les créances font l'objet d'un suivi par les risques afin d'identifier tout événement, tel qu'exposé ci-dessus, devant entraîner le déclassement d'une créance en douteux ainsi que son provisionnement.

Au vu de la volumétrie des clients douteux à ce stade, les dépréciations sont déterminées à dire d'expert sur une base individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100 %.

Sur l'exercice 2023, Memo Bank a déprécié de nouvelles créances clients en raison de la difficulté financière de ces derniers. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque. Sur l'exercice 2023, Memo Bank a déprécié de nouvelles créances clients en raison de la difficulté financière de ces derniers.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. À moins d'être couverte par un texte spécifique ou de relever des opérations bancaires ou connexes, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Méthode de calcul du résultat par action et dilué par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires après neutralisation des intérêts sur les emprunts remboursables ou convertibles en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options et actions gratuites attribuées, des bons de souscription d'actions en circulation et de la conversion des obligations convertibles en actions. Pour le calcul du bénéfice dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le bénéfice par action.

Annexe 2 : Notes sur l'Actif

Caisse, Banques Centrales, C.C.P

Note 1.1	2023	2022	Évolution %
Central Bank	62,708 k€	51,079 k€	23 %
TOTAL CAISSE ET BANQUE CENTRALE	**62,708 k€**	**51,079 k€**	**23 %**

Créances sur les établissements de crédits et assimilés

Note 1.2	2023	2022	Évolution %
Prêts et comptes ordinaires à vue	403 k€	24,541 k€	- 98.36 %
Prêts et comptes à terme	46,000 k€	7,500 k€	513.33 %
Créances rattachées	593 k€	27 k€	2,062.89 %
TOTAL NOSTRO	**46,996 k€**	**32,069 k€**	**47 %**

Nos créances sont majoritairement des dépôts à terme.

Les créances auprès d'EBA Clearing sur les comptes techniques CGS et RT1 ont fait l'objet d'un reclassement entre 2022 et 2023 vers les autres actifs.

À la fin de l'exercice 2022, le montant de ces comptes s'élevait à 10 millions d'euros contre 14 millions d'euros en 2023.

Opérations avec la clientèle

Note 1.3	2023	2022
Créances commerciales		
Crédit à l'exportation		
Crédits de trésorerie	7,580 k€	8,611 k€
Crédits à l'équipement	699 k€	846 k€
Crédits à l'habitat		
Autres crédits à la clientèle	2,450 k€	2,688 k€
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	**10,729 k€**	**12,145 k€**
Comptes ordinaires	160 k€	133 k€
Comptes d'affacturage		
Dépôt de garantie		
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes créditeurs à terme		
Bons de caisse et bons d'épargne		
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	**160 k€**	**133 k€**
Créances douteuses	1,124 k€	826 k€
Créances rattachées		
Provisions sur créances douteuses	- 561 k€	- 316 k€
CRÉANCES DOUTEUSES	**563 k€**	**511 k€**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (ACTIF)	**11,452 k€**	**12,788 k€**

La majorité des opérations avec la clientèle à l'actif correspond aux crédits accordés à nos clients. L'ensemble des clients de Memo Bank sont des PME situées en France.

Du fait de la taille non significative du portefeuille de crédit, Memo Bank n'a pas considéré l'éligibilité de ces créances au refinancement de la Banque Centrale.

Nous avons 2 types de crédits :
Les comptes ordinaires débiteurs ont une maturité de moins de 3 mois à hauteur de 160 k euros et les crédits à hauteur de 10 729 k euros et dont la durée est comprise entre 1 à 7 ans.

Obligations et autres titres à revenus fixes

Note 1.4	*Au début de l'exercice	*Acquisitions	*Cessions	*En fin d'exercice
Titres de transactions				0 k€
Titres de placements				0 k€
Titres d'investissements		4,015 k€		4,015 k€
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS FIXES	**0 k€**	**4,015 k€**	**0 k€**	**4,015 k€**

Le montant des intérêts courus sur les titres d'investissements au 31/12/2023 s'élèvent à 96 k€.

Au cours de l'exercice 2023, les titres d'investissements n'ont pas fait l'objet de reclassements ou de cessions.

Analyse des immobilisations

Note 1.5 et Note 1.6	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	6,066 k€	2,052 k€	1 k€	8,118 k€
Fonds commercial				
Concessions, brevets et droits assimilés	50 k€			50 k€
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6,116 k€**	**2,052 k€**	**1 k€**	**8,168 k€**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 k€	3 k€	3 k€	112 k€
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**112 k€**	**3 k€**	**3 k€**	**112 k€**
ACTIFS IMMOBILISÉS	**6,228 k€**	**2,055 k€**	**3 k€**	**8,279 k€**

Immobilisations incorporelles

99 % de l'actif immobilisé brut sont les immobilisations incorporelles.

Memo Bank a engagé depuis son lancement un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son core banking system.

La société a considéré que les dépenses de développement engagées à compter de l'exercice 2020, année de l'obtention de l'agrément en tant qu'établissement de crédit, pouvaient être activées, au regard notamment des critères d'activation cumulés définis selon les normes comptables françaises :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au compte de résultat, les dépenses de développement activées ont été enregistrées en diminution des charges correspondantes.

Immobilisations corporelles

Il y a eu très peu de nouvelles immobilisations corporelles sur l'exercice 2023.

Amortissements des immobilisations

Note 1.5 et Note 1.6	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	1,472 k€	1,280 k€		2,752 k€
Fonds commercial				
Concessions, brevets et droits assimilés	28 k€	5 k€		33 k€
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1,500 k€**	**1,285 k€**	**0 k€**	**2,785 k€**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 k€	1.8 k€	2.6 k€	109 k€
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**110 k€**	**2 k€**	**3 k€**	**109 k€**
ACTIFS IMMOBILISÉS	**1,610 k€**	**1,287 k€**	**3 k€**	**2,894 k€**

Autres Actifs

Note 1.7	2023	2022
Créances fiscales	52 k€	283 k€
Créances sociales	19 k€	28 k€
Dépôts et cautionnements	336 k€	579 k€
Autres actifs divers	14,342 k€	341 k€
TOTAL	**14,750 k€**	**1,232 k€**

L'augmentation des autres actifs s'explique par le reclassement en 2023 des comptes techniques CGS et RT1 détenus chez notre partenaire EBA Clearing pour un montant de 14 millions (10 millions en 2022).

Comptes de régularisation

Note 1.8	Charges d'exploitation 2023	Charges financières 2023	Charges exceptionnelles 2023
Charges constatées d'avance	129 k€		
Comptes d'encaissement	0 k€		
Produits à recevoir	696 k€		
Débiteurs divers	0 k€		
TOTAL	**825 k€**	**0 k€**	**0 k€**

	Charges d'exploitation 2022	Charges financières 2022	Charges exceptionnelles 2022
Charges constatées d'avance	133 k€		
Comptes d'encaissement	0 k€		
Produits à recevoir	788 k€		
Débiteurs divers	0 k€		
TOTAL	**921 k€**	**0 k€**	**0 k€**

Annexe 3 : Notes sur le Passif

Opérations avec la clientèle

Note 2.1	2023	2022
Comptes ordinaires	70,638 k€	80,280 k€
Comptes d'affacturage		
Dépôt de garantie	825 k€	740 k€
Comptes d'épargne à régime spécial		
Comptes créditeurs à terme	46,330 k€	3,805 k€
Bons de caisse et bons d'épargne		
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	**117,793 k€**	**84,825 k€**
Valeurs non imputées	245 k€	178 k€
Autres sommes dues		
VALEURS NON IMPUTÉES ET AUTRES SOMMES DUES	**245 k€**	**178 k€**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (PASSIF)	**118,038 k€**	**85,003 k€**

60 % des dépôts de la clientèle sont des dépôts à vue liés aux comptes ordinaires de nos clients.
Les dépôts à terme sont des dépôts sur une durée allant de 6 mois à 18 mois.

Les 46 330 k euros de dépôts à terme sont répartis de la manière suivante :

- 6 531 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 3 mois ;
- 4 269 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 6 mois ;
- 35 530 k€ ont une maturité inférieure ou égale à 1 an.

Autres Passifs

Note 2.2	2023	2022
Dettes fiscales	235 k€	211 k€
Dettes sociales	879 k€	914 k€
Dettes fournisseurs	487 k€	224 k€
Autres créditeurs divers	112 k€	109 k€
AUTRES PASSIFS	**1,713 k€**	**1,458 k€**

Autres comptes de régularisation

Note 2.3	2023	2022
Opération client en attente	353 k€	42 k€
TOTAL	**353 k€**	**42 k€**

Provisions

Note 2.4	2023	2022
Autres provisions	387 k€	300 k€
TOTAL	**387 k€**	**300 k€**

En 2023, la provision est pour risque social.

Capitaux propres

Note 2.5	2023	2022
Capital souscrit	13,076 k€	11,640 k€
Primes d'émission	36,963 k€	22,061 k€
Subventions d'investissement	288 k€	288 k€
Réserves	0 k€	0 k€
Report à nouveau	- 18,051 k€	- 9,953 k€
Résultat de l'exercire	- 6,527 k€	- 8,097 k€
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**25,750 k€**	**15,938 k€**

Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2023 est d'un montant de 13 076 k euros décomposé en titres ayant une valeur nominale de 2,18 € et détaillé dans le tableau ci-dessous :

	2023	2022	2021	2020	2019
Capital social	13,076 k€	11,640 k€	11,640 k€	10,000 k€	28 k€
Nombre d'actions composant le capital social					
• au début de l'exercice	5,351 k	5,351 k	4,597 k	2,763 k	2,763k
• émis lors de l'exercice	660 k	0 k	754 k	1,834 k	0 k
• à la clôture de l'exercice	6,011 k	5,351 k	5,351 k	4,597 k	2,763 k
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0

Subventions d'investissement

Note 2.6	2023	2022
Subventions d'investissement	287,805 €	287,805 €
TOTAL	**287,805 €**	**287,805 €**

Cette subvention est liée à la subvention de trésorerie de BPI

Annexe 4 : Notes sur le compte de résultat

Produits et charges

Fin 2023 Memo Bank comptait 300 clients contre 244 en 2022.

Intérêts		2023	2022
3.1	**Établissements de crédits**	**3,576 k€**	**135 k€**
	Comptes à vue, prêts et comptes à terme	3,576 k€	135 k€
	Clientèle	**407 k€**	**198 k€**
	Comptes à vue, prêts et emprunts	407 k€	198 k€
	TOTAL PRODUIT INTÉRÊTS	3,984 k€	333 k€
3.2	**Établissements de crédits**	**0 k€**	**116 k€**
	Comptes à vue, prêts et emprunts	0 k€	116 k€
	Clientèle	**1,155 k€**	**41 k€**
	Comptes à vue, prêts et comptes à terme	1,155 k€	41 k€
	TOTAL CHARGE INTÉRÊTS	1,155 k€	157 k€

Commissions		2023	2022
3.3	**Opérations bancaires et financières**	**781 k€**	**282 k€**
	Opérations avec la clientèle	781 k€	282 k€
	Prestations de services financiers	**314 k€**	**102 k€**
		1,095 k€	384 k€

Produits sur titres		2023	2022
3.4	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	129 k€	0 k€
	TOTAL PRODUITS SUR TITRES	129 k€	0 k€

Charges

Les charges générales d'exploitation sont réparties de la manière suivante :

		2023	2022
3.5	Salaire et traitements	2,776 k€	2,452 k€
	Charges de retraite et assimilées	502 k€	456 k€
	Autres charges sociales	1,430 k€	1,300 k€
	Intéressement et Participation des salariés	0 k€	0 k€
	Impôts et taxes liées aux rémunérations	520 k€	325 k€
	Total frais de personnel	**5,228 k€**	**4,532 k€**
	Services extérieurs et autres frais administratifs	3,822 k€	3,571 k€
	Provisions	87 k€	42 k€
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	1,288 k€	897 k€
	TOTAL CHARGES	10,424 k€	9,042 k€

Coût du risque

Le poste coût du risque comporte uniquement le coût lié au risque de crédit (ou risque de contrepartie). Le risque de crédit est l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits.
Le coût du risque de crédit est évalué lorsque la créance est qualifiée de douteuse c'est-à-dire quand le risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

		2023	2022
3.6	Dotations	- 471 k€	- 316 k€
	Reprises et utilisations	226 k€	3 k€
	Pertes	- 206 k€	- 2 k€
	TOTAL	- 452 k€	- 315 k€

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels s'élèvent à un produit net de 27 k euros.

Annexe 5 : Autres informations

Effectifs

L'effectif **moyen** du personnel au 31 décembre 2023 se décompose ainsi :

	2023	2022
Cadres	64	61
Apprentissage	1	1
Agents de maîtrise et technicien		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	65	62

Crédit d'impôt Innovation et Recherche

Une estimation du CIR 2023 a mené à la comptabilisation d'un produit à recevoir de 288 k euros au titre de l'exercice.

Crédit d'impôt Innovation et Recherche

Selon nos estimations, la dette actuarielle de Memo Bank au 31/12/2023 s'élève à 56 834 euros.
Les hypothèses suivantes ont été retenues pour réaliser le calcul :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- taux d'augmentation des salaires : 3 % constant ;
- taux d'actualisation retenu : 3,70 %.

Honoraires commissaires aux comptes (KPMG)

	2023
Missions de certification des comptes	55,580 k€
Services autres que la certification des comptes	48,514 k€
TOTAL	104,094 k€

Annexe 6 : Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société MEMO BANK S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEMO BANK S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Annexe 1 - Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose la correction d'erreur effectuée et relative à la présentation au bilan des comptes techniques détenus auprès d'EBA Clearing.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des coûts de développement liés au Core Banking System

Votre établissement a engagé depuis sa création un certain nombre de dépenses pour le déploiement de son Core Banking System. Comme indiqué dans les notes 1.5 et 1.6 « Analyse des immobilisations - Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels, les coûts de développement engagés à compter de l'exercice 2020, année de l'obtention de l'agrément bancaire, sont comptabilisés en immobilisations au regard des critères d'activation définis par les normes comptables françaises.

Le montant global des investissements réalisés au cours de l'exercice au titre des dépenses de développement représente 2 052 milliers d'euros, portant ainsi le total des frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles à 8 118 milliers d'euros en valeur brute au 31 décembre 2023, amortis à hauteur de 2 752 milliers d'euros au 31 décembre 2023, ainsi que présenté dans les notes 1.5 et 1.6 « Analyse des immobilisations - Amortissements des immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous considérons que la comptabilisation de ces coûts est un point clé de l'audit en raison de l'importance des sommes engagées et de l'impact potentiel sur les comptes de votre établissement qu'aurait une anomalie significative en matière de distinction entre actifs et charges.

Réponse d'audit apportée

Nous avons examiné la conformité des montants comptabilisés à la clôture par la société avec les normes comptables françaises. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures internes mises en place permettant d'identifier les coûts engagés dans le cadre du déploiement du Core Banking System et apprécier leur caractère activable au regard des normes comptables françaises ;
- Apprécier le processus de détermination du montant activé afin de nous assurer de la réalité des coûts comptabilisés ;
- Prendre connaissance de la documentation produite sur une base trimestrielle et relative aux mises en service de lots, au cours du trimestre écoulé ;
- Apprécier le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société MEMO BANK S.A. par l'Assemblée générale du 29 novembre 2018.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 6ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 16 mai 2024

Rémi Vinit-Dunand
Associé

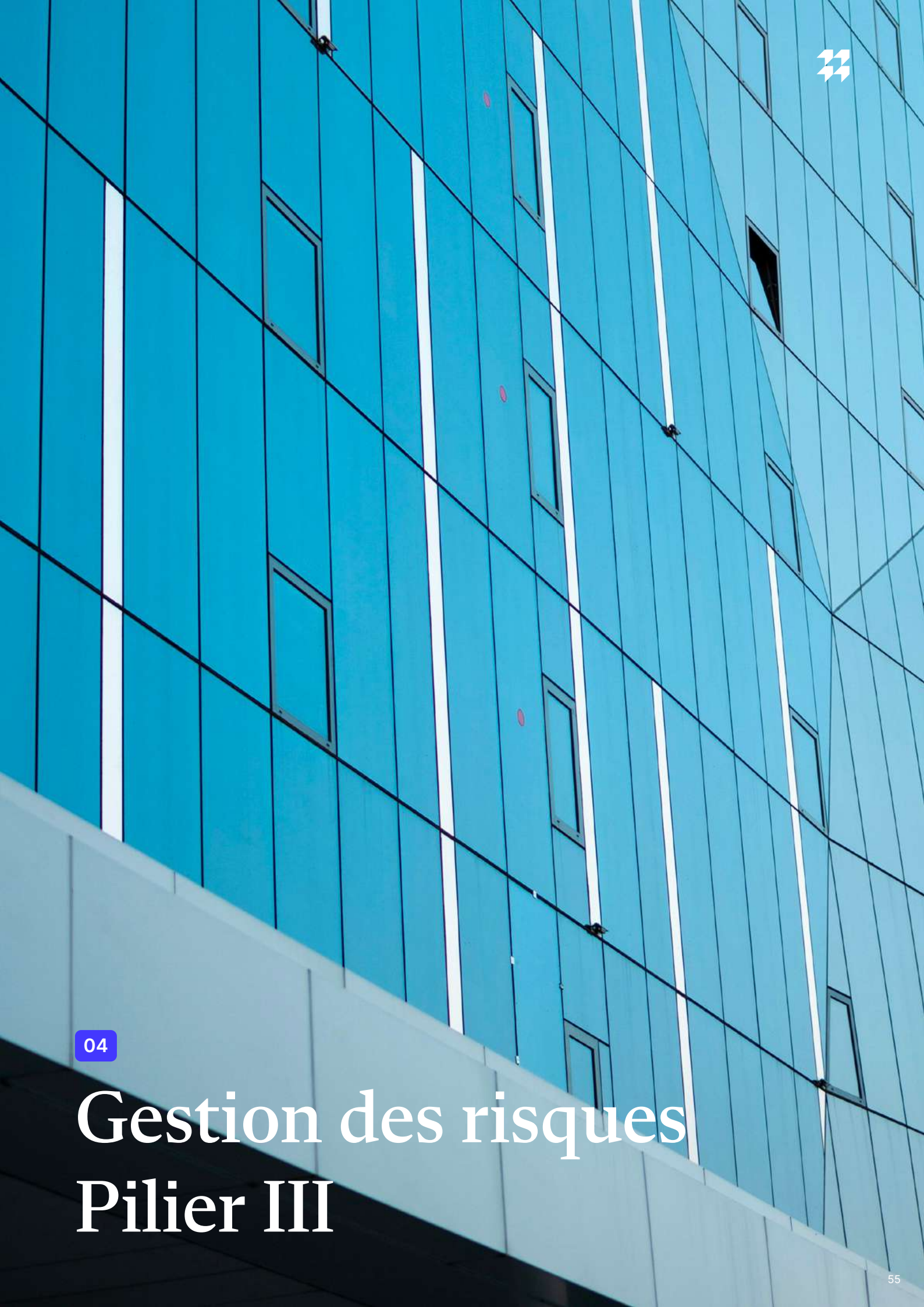

04

Gestion des risques Pilier III

L'organisation de la gestion des risques et sa gouvernance

L'organisation de la gestion des risques

Conformément à la réglementation, la directive de politique générale et d'appétit au risque est adoptée par le Conseil de Surveillance. Elle a été revue au premier trimestre 2023 et validée lors du Conseil de Surveillance du 17 mars 2023.

Cette directive est construite autour des principes suivants :

- L'identification des principaux risques auxquels Memo Bank est exposé, compte tenu de son modèle économique, de sa stratégie et de l'environnement dans lequel l'établissement opère ;
- La détermination et la formalisation de l'appétence au risque et la prise en compte de ses éléments lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- La définition des rôles des différents intervenants dans la gestion des risques.

La liste des risques identifiés dans la cartographie de l'établissement fait l'objet d'une revue régulière, à la fois formelle (une fois l'an) et tout au long de l'année dans le cadre du dispositif de contrôle permanent. Le cadre d'appétence au risque peut être adapté, tout comme le dispositif de contrôle lorsque la matérialisation d'un risque ou sa criticité sont réévalués.

Les instances de gouvernance veillent à la cohérence et à l'équilibre entre la stratégie de développement, les objectifs commerciaux et les obligations en matière de risques.

Memo Bank dispose d'un corpus de directives qui couvre l'ensemble des risques; elles font l'objet d'une validation dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques et sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance.

Le cadre de contrôle interne

Memo Bank a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne conformément aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021.

Le contrôle interne est directement rattaché aux instances dirigeantes et s'organise, d'une part, autour de la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent et, d'autre part, de Bpifrance en ce qui concerne le contrôle périodique, dans le cadre d'un contrat de prestation de services essentiels externalisée.

L'objectif du dispositif est la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Memo Bank.

Le dispositif de contrôle interne de Memo Bank est structuré suivant trois niveaux (ligne de défenses) :

- La première ligne de contrôle est exercée par les fonctions opérationnelles, en charge des contrôles de 1er niveau dans le cadre des activités de leur domaine de compétence. Ces fonctions décident et sont responsables de la prise de risque dans la conduite des opérations et des objectifs qui leur sont assignés.
- La deuxième ligne de contrôle est placée sous la responsabilité de la Direction Risques, Conformité et Contrôle Permanent. Ses objectifs sont de s'assurer de la mise à jour du dispositif de contrôle permanent et de son exécution opérationnelle. La Direction Risques, Conformité et Contrôle Permanent consolide les contrôles de premier niveau, veille à leur qualité par la mise en place de contrôles permanents de second niveau et élabore les plans d'actions selon les résultats des contrôles.
- La troisième ligne de contrôle (contrôle périodique) est placée sous la responsabilité du président du Directoire. Elle a pour objet, notamment, de fournir au Conseil de Surveillance et à la Direction Générale une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et du pilotage exercé par les deux premières lignes.

La gouvernance

La gouvernance de Memo Bank est assurée par les entités suivantes :

- **Le Directoire - les dirigeants effectifs**, qui à pour mission de veiller à la cohérence et l'efficacité du dispositif global de contrôle interne. Il valide les politiques de maîtrise des risques proposées, veille à la mise en œuvre de moyens suffisants pour l'exercice des fonctions liées au contrôle interne, et examine les résultats des dispositifs en place dans le cadre des comités dédiés.
- **Le Comité d'Audit et des Risques**, qui a pour mission de préparer les décisions du Conseil de Surveillance. Il l'assiste dans sa responsabilité sur l'ensemble des sujets liés à la maîtrise des risques, dont la présentation des résultats et des principales actions conduites est effectuée dans le cadre du comité. Le Comité d'audit et des risques se tient sur la base d'une fréquence bimestrielle.
- **Le Conseil de Surveillance**, qui est responsable de la conformité du dispositif global de contrôle interne avec les réglementations et lois en vigueur. Le Conseil de Surveillance se tient sur la base d'une fréquence bimestrielle.

La comitologie

Memo Bank dispose également d'un Comité des risques et du contrôle interne qui pilote le dispositif de contrôle interne et de suivi des risques (opérationnel, crédit, non-conformité) et la LCB-FT

Ce comité est articulé avec plusieurs comités opérationnels qui participent au dispositif global de contrôle interne : le Comité de crédit, le Comité ALM et le Comité nouveau produit.

Les membres du directoire participent à chacun de ces comités et assurent ainsi une déclinaison opérationnelle des décisions stratégiques d'encadrement du risque.

Le profil de risque

L'organisation de la gestion des risques

Conformément à la réglementation, la directive de politique générale et d'appétit au risque est adoptée par le Conseil de Surveillance. Elle a été revue au premier trimestre 2023 et validée lors du Conseil de Surveillance du 17 mars 2023.

Cette directive est construite autour des principes suivants :

- L'identification des principaux risques auxquels Memo Bank est exposé, compte tenu de son modèle économique, de sa stratégie et de l'environnement dans lequel l'établissement opère ;
- La détermination et la formalisation de l'appétence au risque et la prise en compte de ses éléments lors de la définition des objectifs stratégiques et commerciaux ;
- La définition des rôles des différents intervenants dans la gestion des risques.

La liste des risques identifiés dans la cartographie de l'établissement fait l'objet d'une revue régulière, à la fois formelle (une fois l'an) et tout au long de l'année dans le cadre du dispositif de contrôle permanent. Le cadre d'appétence au risque peut être adapté, tout comme le dispositif de contrôle lorsque la matérialisation d'un risque ou sa criticité sont réévalués.

Les instances de gouvernance veillent à la cohérence et à l'équilibre entre la stratégie de développement, les objectifs commerciaux et les obligations en matière de risques.

Memo Bank dispose d'un corpus de directives qui couvre l'ensemble des risques; elles font l'objet d'une validation dans le cadre du Comité d'Audit et des Risques et sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance.

L'appétence au risque

Conformément à la réglementation, Memo Bank a mis en place un cadre d'appétence au risque de façon à définir le niveau des risques que l'établissement est prêt à accepter. Ce cadre d'appétence est mis à jour régulièrement, a minima chaque année.

La revue de l'appétence au risque de Memo Bank a fait l'objet d'une validation par le Comité d'audit et des risques du 17 mars 2023. Elle a consisté en une actualisation de certains indicateurs, seuils d'alerte et / ou limites.

Memo Bank entend mettre en œuvre une politique générale prudente, adaptée aux différents stades de son développement; le cadre d'appétence au risque traduit cette politique, tant vis-à-vis des ratios réglementaires, en fixant des seuils d'alerte et des limites supérieurs, que vis-à-vis des autres risques.

Pour chaque indicateur, la limite matérialise le niveau maximum de risque accepté par l'établissement sur le risque lié, en fonction de l'appétence au risque décrite dans le cadre des directives.

Le calibrage des indicateurs a été réalisé de manière à permettre à Memo Bank de prendre les mesures nécessaires entre le déclenchement de l'alerte réalisée auprès du Directoire et l'éventuelle atteinte de la limite propre au Conseil de Surveillance.

Un suivi régulier de ces indicateurs est réalisé et présenté à chaque séance du Comité d'audit et des risques, et du Conseil de Surveillance.

L'adéquation du capital

Le processus d'évaluation du capital interne de Memo Bank recouvre les activités et risques matériels tels que définis dans sa Directive Politique générale et Appétit au risque.

Memo Bank, dans le cadre du processus d'auto-évaluation de l'adéquation de son capital interne détermine pour chaque type de risque le montant de capital interne alloué, la répartition du capital interne par typologie de risques.

L'auto évaluation du capital interne se fonde notamment, mais non exclusivement, sur les indicateurs de risques suivis dans le cadre de l'appétence au risque.

Le dispositif de gestion du risque de crédit

Les crédits que Memo Bank consent à une clientèle d'entreprise (PME) consistent en des crédits à court et moyen terme et des découverts. Le processus d'octroi est manuel et le développement du portefeuille de crédits a fait l'objet d'une attention particulière, adaptée au lancement de l'activité.

Memo Bank dispose d'une Police de gestion du risque de crédit qui définit les règles de sa politique. En matière d'acquisition, une procédure d'octroi de crédit précise les règles et les actions à conduire pour l'étude d'un dossier. La sélection des clients recourt notamment à un ensemble de filtres visant à interdire certains secteurs d'activité jugés trop risqués. L'utilisation d'un score générique et la fixation d'un niveau minimal de notation permet également de limiter le panel de clients potentiels par rapport à un niveau de risque jugé acceptable.

Le Chargé d'affaires réalise une première analyse qui est revue et validée par son responsable avant d'être transmise pour analyse contradictoire aux engagements et présentée en cas d'avis favorable au Comité de crédit, qui statue sur le dossier. Une délégation a été mise en place, au niveau de la Direction des risques (responsable des engagements) et de la Direction Commerciale (Team lead banker) pour fluidifier le processus d'octroi sur des dossiers de montant réduit.

Le principe d'une analyse contradictoire reste cependant la norme pour l'étude et la décision des dossiers de crédit de la délégation de la Direction des risques ou du Comité de crédit.

En complément de ce processus d'octroi renforcé, Memo Bank a mis en place des outils de suivi de la qualité des clients dans l'encours dont l'objet est d'identifier les éléments révélateurs d'une dégradation potentielle de la situation financière d'un client. Le suivi est réalisé en temps réel, l'information collectée auprès de tiers (Banque de France, greffes des tribunaux de commerce) étant transmise sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge du suivi du risque client (chargé d'affaires, analystes).

La survenance d'événements de crédit sur les engagements portés par les clients, ainsi que la survenance d'un événement externe (baisse note BDF, informations négatives FIBEN,....) affectent par ailleurs la notation du client et provoquent sa mise sous surveillance.

Une revue individualisée des clients "sensibles" est également conduite directement avec les chargés d'affaires auprès des clients.

Le suivi et l'encadrement du risque de crédit a fait l'objet de seuils d'alerte et de limites spécifiques déterminées dans le cadre de l'appétence au risque de Memo Bank.

La production de crédit a volontairement été réduite en 2023 (2,2 M€ vs 8,8 M€ en 2022) et la notation du portefeuille, sur la base de suivi des indicateurs de la qualité de l'encours, a été pénalisée du fait principalement de l'évolution de l'environnement économique pour les PME en 2023 par rapport aux précédentes années. Néanmoins Memo Bank n'a enregistré qu'un seul dossier en pertes pour un montant de 130 k€ sur un encours moyen de 12 M€ en 2023, soit 1,08 % de taux de pertes.

Au 31 décembre 2023, l'encours de crédit de Memo Bank ressort à 11,53 M€ (vs 12,32 M€ fin 2022). Plus de 44 % de cet encours est assorti de garanties Bpifrance ou gage-espèces.

Le risque opérationnel et de non conformité

Le positionnement de la banque, sa taille et son profil de risque modéré ont conduit au choix de la méthode standard s'agissant de la directive de mise en œuvre du ratio européen de solvabilité, Bâle II.

La politique de gestion des risques opérationnels de Memo Bank s'inscrit dans le cadre des choix stratégiques et de maîtrise de l'ensemble de ses risques (approche globale des risques), du respect des réglementations applicables, de la prise en compte des « saines pratiques pour la gestion et la surveillance des risques » définies par le Comité de Bâle. Elle intègre, par ailleurs, la prise en compte du risque d'atteinte à la réputation.

La politique de gestion des risques opérationnels est détaillée dans un corpus de polices et procédures, dont la directive "Dispositif de gestion du risque opérationnel" validée par le Conseil de surveillance. Un ensemble de procédures encadre la démarche de cartographie des risques, les obligations en matière de recensement, d'évaluation et de traitement des incidents opérationnels notamment.

Le dispositif de remontée, de qualification et d'évaluation des incidents opérationnels a été renforcé en 2023; une synthèse en a été faite dans le cadre du Comité d'audit et des risques du dernier trimestre (5 décembre 2023). L'évaluation en termes de pertes financières ou de coût d'opportunité des risques opérationnels remontés sur l'exercice s'est avérée faible (< 1 k€) et concentrée sur 4 incidents.

La maîtrise des risques opérationnels a également été renforcée du fait des investissements engagés en matière de contrôle permanent : amélioration de la cartographie des risques, de la méthodologie et du plan de contrôles.

Memo Bank a mis en place des ressources et une organisation importante, eu égard à sa taille, pour la gestion du risque de non-conformité, dont la LCB-FT. L'ensemble des moyens (notamment vis à vis des sanctions financières), des règles établies dans le cadre de directives spécifiques et de définition des processus (au travers de procédures et de modes opératoires), ainsi que la mise en œuvre de contrôles permet d'assurer une bonne maîtrise de ce risque.

Les risques financiers

La gestion de ces risques participe à la gestion globale du bilan de Memo Bank. La politique de couverture de Memo Bank se base sur la sensibilité de ses résultats, de ses fonds propres et des équilibres bilanciels pour orienter la politique financière et/ou commerciale. La politique de gestion des risques financiers est décrite dans la directive de couverture du risque de taux et de change, et dans la directive liquidité.

Le risque de taux

En tant qu'établissement de crédit, Memo Bank est exposé au risque de taux d'intérêt du fait de son activité et de la structure de son bilan. Les dépôts de sa clientèle au passif, en compte courant ou en compte d'épargne, sont à taux fixe ou à taux variable, ainsi que les deux principales classes d'actif, constituées par le placement de trésorerie en banque centrale et les crédits aux entreprises. Le risque de taux est suivi au travers de différents gaps de taux et par des calculs de sensibilité de la MNI à des chocs de taux. La mesure des impacts sur le PNB ou le niveau de fonds propres de la banque est resté,tout au long de 2023, très en dessous des seuils d'alerte.

Les résultats de la gestion du risque de taux par la Direction Financière, fait l'objet d'une communication en Comité ALM ainsi qu'en Comité d'audit et des risques et en Conseil de Surveillance.

Le risque de liquidité

Memo Bank s'assure de disposer à tout moment de suffisamment d'actifs liquides pour faire face, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable, à ses engagements contractuels ou à une évolution défavorable des dépôts de sa clientèle.

L'établissement a fait le choix d'une politique conservatrice caractérisée par un montant de réserves élevé, un risque de transformation restreint et des limites (LCR, NSFR, Loan to Deposit ratio, et Gap de liquidité) prudentes eu égard à son aversion au risque.

Les contreparties auprès desquelles Memo Bank place ses excédents de liquidité sont sélectionnées suivant un niveau d'exigence élevé ; les limites de placement auprès de contreparties bancaires sont régulièrement contrôlées et l'excédent systématiquement placé en Banque centrale.

Memo Bank a constamment été en situation d'excédent de liquidité au cours de l'exercice 2023.

La titrisation

Memo Bank n'effectue pas d'opération de titrisation.

La politique et les pratiques de rémunération

Memo Bank, compte tenu de sa taille et de son organisation, n'a pas à ce jour constitué de comité de rémunérations.

Les rémunérations de toute nature des collaborateurs et membres du directoire dont l'activité a une incidence sur le risque et la gestion des risques dans l'établissement font l'objet d'une validation préalable par le conseil de surveillance. Concernant en particulier le Président du Directoire et les Directeurs Généraux, leur rémunération fixe ne pourra excéder 250 000 euros par an. Aucune prime ne leur a été versée au titre de l'exercice 2023.

Memo Bank a défini une politique de rémunération qui s'attache à porter ses valeurs dans le respect des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires. Elle a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée tout en limitant la prise de risque et en cohérence avec l'activité et la structure de Memo Bank.

À ce titre, Memo Bank effectue notamment un suivi des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La rémunération globale des collaborateurs de Memo Bank est constituée d'une rémunération fixe. Seuls les chargés d'affaires bénéficient d'une part variable définie en rapport avec l'atteinte de leurs objectifs.

En complément, les salariés de l'établissement reçoivent des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, selon une grille de versement validée par le Directoire, dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'assemblée générale des actionnaires.

Les principaux ratios au 31 décembre 2023

Ratio de solvabilité :	50,22 %
Ratio de levier :	15,73 %
Liquidity coverage ratio (LCR) :	476,97 %
Net stable funding ratio (NSFR) :	160,32 %

Memo Bank est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13.076.278,74 € agréée en qualité d'établissement de crédit par la Banque Centrale Européenne (Sonnemannstrasse 22, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne) et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest, 75009 Paris).